



## Assemblée générale 2016

DIJON les 8 et 9 avril 2017

### ❖ Commissions Régionales de Pêche sous-marine :

- Comité Inter Régional AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES :
  - M. LE GALL Éric.
- Comité régional AUVERGNE RHONE-ALPES :
  - M. ROUMAS Marc / M. SOBAS Frédéric.
- Comité Inter Régional BRETAGNE - PAYS DE LOIRE :
  - Mr ZERROUKI Serge.
- Comité Régional CENTRE :
  -
- Comité Régional GUADELOUPE :
  - M. MAESTRACCI Antoine.
- Comité Inter Régional ILE DE France :
  - M. RAVEL Vincent.
- Ligue des PAYS NORMANDS (Normandie) :
  - M. DOCAIGNE Boris.
- Comité Régional PROVENCES ALPES :
  - M. CASTANO Antoine.
- Comité Inter Régional PYRENEES MEDITERRANEE :
  - M. FLORES Louis.
- Comité Régional de LA REUNION :
  - M. DONZEAUX Fanny.



## ❖ Formations :

### Formation des pratiquants dans les clubs et les départements :



Nous sommes à votre disposition pour vous aider à former vos pratiquants PSM.

### Formation des cadres dans les régions :



La commission nationale a tous les documents pour vous aider à former les cadres PSM.

### Formation des pêcheurs sous-marins au travers des stages :



Toutes les informations et renseignements sont sur le site de la CNPSM de la FFESSM :

<http://peche.ffessm.fr>

Stages ouverts à tous les licenciés de la FFESSM. Quel que soit votre niveau ou votre discipline, nous serons heureux de vous accueillir et de vous former aux bonnes pratiques en pêche sous-marine.



Sur cette dernière olympiade, nous avons formé plus de 400 pêcheurs sous-marins et mobilisé environ 200 cadres PSM pour encadrer tous ces stages. Merci à vous tous !

## ❖ Salon Européen des Pêches :

Un salon plein d'espoir

Cette année encore, notre fédération était représentée par la CNPSM au salon européen de la pêche en mer, du 03 au 05 mars 2017 à NANTES.

Nouvelle organisation du salon, plus accueillante et plus vivante pour un bilan très positif pour la commission. La participation à un plateau en direct sur FISHING TV pour une présentation des assises de la mer avec les différents acteurs, de nombreuses visites de licenciés fédéraux des clubs du grand ouest et surtout beaucoup de contacts avec un public curieux de notre discipline, très désireux d'apprendre à pêcher en toute sécurité et attentif à notre volonté de développer une PSM écologiquement responsable.

Nous avons orienté de nombreuses personnes vers les différents clubs de la région et les différents stages que nous proposons notamment sur Quiberon.

Encore une belle expérience à renouveler car nous repartons avec de nombreux projets pour le salon 2018. Merci à Betty, Roxane et Serge pour ces trois jours d'animation et merci à tous ceux et toutes celles qui sont passés nous rendre visite.

**Salon Européen des pêches en mer**

**Du 16 au 18 mars 2018**

**A NANTES**



## ❖ Pêche du thon rouge :

La pêche sous-marine du thon rouge est un plus pour les pratiquants PSM de la FFESSM et c'est avec plaisir que nous nous démenons pour obtenir plus de bagues et plus de quotas.

(Plus 11 bagues pour cette année soit 61 bagues et un quota de 1200 Kg)

Les bagues sont gérées par la CNPSM de la FFESSM.

Tous les licenciés FFESSM peuvent faire des demandes d'autorisation de PSM du THON ROUGE en suivant la procédure ci-jointe (**Annexe 1**) et tous recevront une autorisation de pêche.

Mais, comme le nombre de bagues est limité, nous devons faire des choix afin de satisfaire le plus de PSM actifs.

## ❖ Gestion du BAR

Les fédérations des pêches récréatives avaient proposé : la fermeture de la pêche de décembre à avril pour tous, y compris les professionnels et sur toutes les zones y compris celles situées en dessous du 48<sup>ème</sup> parallèle, une limitation de capture de 3 bars par jour en attendant la mise en place d'un quota plus adapté à notre activité. »

L'état ne répond pas aux demandes de la pêche récréative !

### **Aujourd'hui, pour les pêcheurs récréatifs :**

- Manche et Mer du Nord (Au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle) : 0 BARS de Janvier à juin, Puis 1 BAR par jour et par pêcheur de juillet à décembre.
- Atlantique (Au-dessous du 48<sup>ème</sup> parallèle) : 5 BARS par jour et par pêcheur.

## ❖ Les jeunes et la PSM :

Analyse du DÉCRET n°2014-1608 du 26 décembre 2014 :  
PECHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE, Titre II :

L'interdiction qui antérieurement visait toutes les pratiques de pêche sous-marine aux jeunes de moins de 16 ans ne cible plus maintenant que celle avec un fusil-harpon.

Cette nouvelle rédaction permet ainsi la pratique de la pêche sous-marine au moyen d'autres appareils (une foëne par ex.) ou à la main (crustacés, coquillages par ex.) pour les moins de 16 ans.

La pêche sous-marine est autorisée avant 16 ans (sans arbalète) à la condition de pouvoir justifier de son identité et d'avoir une assurance responsabilité civile à son nom ou une licence.

**Aussi, nous demandons que la mention : « Vaut Assurance RC pour la pêche sous-marine » soit notée aussi sur les licences des jeunes**

## ❖ Colloque Pêche sous-marine :

Samedi 20 février 2016  
A RENNES

Gratuit et ouvert à tous les licenciés

« Une réussite avec 60 pêcheurs  
de 14 clubs du grand ouest »

(Annexe 2)



### ❖ Assises de la mer :

Le Collectif des Fédérations Nationales représentatives des Plaisanciers et des Pêcheurs de Loisir en Mer, la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France), la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins), la FCSMP (Fédération Chasse Sous-Marine Passion), l'AF3P (Association Française pour la Promotion de la Plaisance et de toutes les Pêches de loisir en mer) et plusieurs autres fédérations dont nous attendons la confirmation, organisent la 3ème édition des Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de Loisir en Mer, à LA BAULE les 26 et 27 octobre 2017. (Annexe 3)



Palais des congrès de LA BAULE les 26 & 27 octobre 2017

***Venez nombreux participer à ces assises !***

### ❖ La Confédération du Nautisme et de la Plaisance :

En mars 2015, l'appel pour une mer libre, lancé par les organisations professionnelles et associatives, a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures en quelques semaines. Forte de cet élan, la communauté nautique a décidé **d'unir ses forces en se rassemblant autour de valeurs communes et partagées.**

De cette dynamique est née, en octobre 2015, la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance**, avec l'intime conviction que l'unité permet une meilleure implication dans les débats animant la politique maritime intégrée. (Annexe 4)

Et toujours des questions en attente de réponse !

- ✚ La délégation pour la PSM de la FFESSM.
- ✚ Le classement des arbalètes.
- ✚ Les zones de pêche seulement interdites à la pêche sous-marine mais ouvertes à toutes les autres formes de pêche récréative.
- ✚ Encore des réglementations discriminatoires.
- ✚ La signalisation du PSM (**Annexe 5**).

❖ **Autres actions :**

- Participation aux RIPE nationaux à Niolon.
- Participation au salon de la plongée.
- Participation à de nombreuses réunions au ministère de la mer.

Un grand merci à tous !

Le président de la commission nationale de la PSM de la FFESSM  
Joël Bréchaire



## ANNEXE 1



Chers amis Pêcheurs sous-marins de la FFESSM, c'est le moment de faire vos demandes pour la pêche du thon rouge.

61 bagues attribuées à la FFESSM pour un quota de 1.2 tonne normalement.

Pour faire simple, cette année plus besoin de demande nominative, seulement une demande pour le bateau qui désire pratiquer la pêche du thon rouge.

Seul un référent doit être nommé par bateau, ensuite lors de la pêche toutes les personnes à bord de l'embarcation pourront pratiquer la pêche du thon rouge.

### 1<sup>er</sup> Cas : pour les bateaux des particuliers

Si plusieurs personnes sont susceptibles de sortir avec ladite embarcation alors il y a plusieurs référents. Donc, une demande par référent.

Exemple :

Nom du bateau	n° immatriculation	nom du référent	n° de licence FFESSM	Adresse mail	N° de téléphone
Pélican 2	PV 5894562 U	DURANT Daniel	A-03-086302	<a href="mailto:duddad@sfr.fr">duddad@sfr.fr</a>	06 25 24 14 05

### 2<sup>ème</sup> Cas : pour les bateaux clubs

Le référent pour l'embarcation est par principe le président du club, il n'a pas besoin d'être présent lors de la sortie de pêche du thon rouge

Ex : nom du bateau / n° immatriculation / n° affiliation fédéral club / nom du club (la personne morale est de ce fait le président du club)

Nom du bateau	n° immatriculation	nom du Club	n° club FFESSM	Adresse mail	N° de téléphone
Pélican 4	PV 5894562 U	PECHE SUB	8660444	<a href="mailto:pechesub@sfr.fr">pechesub@sfr.fr</a>	06 25 24 14 05

**Merci de respecter le tableau et la police « CALIBRI 11 » pour les demandes.**

### **Faire sa demande d'autorisation pour les licenciés FFESSM :**

Vous devez adresser vos demandes à :

**Mr Henri JULIA** par messagerie électronique [henrijulia@neuf.fr](mailto:henrijulia@neuf.fr) avant le 25 avril 2017.  
La demande devra contenir les éléments ci-dessus dans la police demandée.



Le Président de la commission nationale de la pêche sous-marine

Joël BRECHAIRE



**Samedi 20 Février 2016**

**Colloque  
Pêche sous-marine  
à Rennes**

**Gratuit et ouvert à tous**  
**Inscription obligatoire**

**FFESSM**  
Comité  
Bretagne  
Pays de la Loire  
**Commission  
Pêche Sous-Marine**

**Maison des Sports  
13Bis avenue de CUCILLE  
35000 RENNES**

### **Matin**

**Intervenant : Joël BRECHAIRE**  
Président commission nationale de la Pêche sous-marine

**& Mickael AUBIN**  
Cadre PSM du RSSM

**« Formation des pratiquants et  
des cadres en Pêche sous-marine  
»**

### **Midi**

**Buffet**

### **Après-midi**

**Intervenant : Christian VOGLER**  
Entraîneur de l'équipe de France d'apnée

**« Les Mille et un entraînements  
Possibles en piscine »**

**Renseignement sur :**  
**[Http://peche.ffessm.fr](http://peche.ffessm.fr)**



## ANNEXE 3

### LA 3ème édition des ASSISES NATIONALES DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES DE LOISIR EN MER

LA BAULE 26 ET 27 octobre 2017

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE MARS 2017

Le Collectif des Fédérations Nationales représentatives des Plaisanciers et des Pêcheurs de Loisir en Mer, la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France), la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins), la FCSMP (Fédération Chasse Sous-Marine Passion), l'AF3P (Association Française pour la Promotion de la Plaisance et de toutes les Pêches de loisir en mer) et plusieurs autres fédérations dont nous attendons la confirmation, organisent la 3ème édition des Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de Loisir en Mer, à LA BAULE les 26 et 27 octobre 2017.

Ces Fédérations Nationales qui portent les Assises, représentatives et incontournables, participent pleinement au développement des filières halieutique, nautique et touristique. Leur crédibilité, leur image, leur capacité de mobilisation, la qualité de leur discours et leur pugnacité pour défendre les valeurs portées individuellement ou collectivement sont reconnues par tous. Le nombre d'adhérents de ces Fédérations (près de 300 000 cumulés), et les résultats indiscutables de leurs actions, témoignent de leur notoriété et de leur efficacité (ex : la charte mer pour une pêche éco responsable). Leurs sites Internet, leurs revues, toutes leurs communications, leur présence dans les différents salons, leur participation active aux groupes de travail institutionnels nationaux, européens et internationaux, la reconnaissance d'interlocuteurs privilégiés par l'État, illustrent de manière forte, la place prise par ces fédérations dans la dynamique d'une pêche maritime de loisir et d'une plaisance éco responsables. Et c'est pour peser ensemble de tout leur poids et faire aboutir leurs valeurs communes, leurs revendications, leur vision d'une pêche maritime et d'une plaisance éco responsables, que l'évènement des Assises Nationales a été créé en 2013.

Les deux 1ères éditions à St Nazaire puis à Martigues ont connu un grand succès. Cet évènement se déroule : - sur un rythme de biennale, novembre 2013, novembre 2015, octobre 2017. - avec le principe de l'alternance pour chaque édition, littoral atlantique – littoral méditerranéen : Saint-Nazaire, Martigues et La Baule en 2017, pour la 3ème édition.

Le programme de cette 3ème édition de La Baule est actuellement en cours de préparation. Il sera articulé autour des mêmes thématiques que les 2 éditions précédentes, encadré par les deux grands débats actuels de notre secteur d'activité de loisir : - en séance introductive : LE POIDS ÉCONOMIQUE et SOCIOLOGIQUE DU SECTEUR, - 3 séances plénières sur les thèmes généraux de la Plaisance : la Sécurité, l'Environnement, le Portuaire et les Zones de mouillage organisées. - 3 séances plénières sur les thèmes spécifiques des pêches de loisir en mer : les Pêches en bateau et du bord, la Pêche à pied, la Pêche sous-marine en apnée. - en séance de clôture : LA DIMENSION EUROPÉENNE DE CETTE THÉMATIQUE : La protection du milieu – L'éco responsabilité. Bien sûr, un tel évènement ne peut exister que s'il est soutenu par les Collectivités Publiques : la collectivité de La Baule qui nous accompagne avec le Centre des Congrès Atlantia, la Région Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique qui sont également sollicités.

Le double succès des 1ères éditions des Assises, en fréquentation et en qualité de contenu est le résultat du choix de départ de traiter systématiquement, à chaque édition, tous les thèmes récurrents qui structurent l'activité de ces fédérations nationales et sur lesquels elles se retrouvent en biennale,

autour de leurs valeurs communes pour mettre en œuvre leurs actions individuelles et collectives. Ces Assises sont par définition au cœur d'un enjeu économique énorme, que beaucoup sous-estiment ou tout simplement ignorent.

La Plaisance et les Pêches de Loisir en Mer, c'est : - plus de 5 milliards d'euros de poids économique et 50 000 emplois directs. - près de 9 millions de pratiquants, - et un impact touristique considérable. Au-delà de cet enjeu économique, cet événement démontrera encore une fois la force de l'esprit confédéral qui, dans un cadre plus large, a également présidé à la création de la nouvelle Confédération du Nautisme et de la Plaisance à laquelle l'ensemble des fédérations organisatrices a pleinement contribué. Ce rassemblement de 2 jours positionne clairement ces fédérations et leurs valeurs communes au cœur des problématiques les plus actuelles et les plus décisives pour l'avenir de notre planète et de son patrimoine maritime : ÉCO-RESPONSABILITÉ - PROTECTION DE LA RESSOURCE - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCO-SYSTÈMES MARINS - DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE MILIEU MARITIME - MISE EN ŒUVRE DES SCIENCES PARTICIPATIVES ET DU RÔLE DE SENTINELLES DE LA MER QUE LES PRATIQUANTS RESPONSABLES DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES DE LOISIR EN MER ASSUMENT QUOTIDIENNEMENT...

Toutes ces thématiques transversales seront largement débattues pendant ces 2 journées riches de retour d'expériences et d'actions concrètes sur le terrain, pour nourrir les grandes orientations politiques et certains axes prioritaires portés par les instances gouvernementales, en leur proposant un réel contenu, au-delà des discours de principe, voire de circonstance, officiellement affichés dans le cadre de la COP 21, notamment sur le thème de la Croissance bleue. Et compte tenu de leurs dates, ces Assises Nationales pourront être également la bonne opportunité pour les nouveaux Ministres en charge des thématiques de l'économie maritime, de l'environnement, des pêches en mer, du tourisme littoral, de venir présenter les nouvelles orientations gouvernementales. Il sera d'autant plus important de montrer la force de l'ensemble de ce secteur.

C'est bien par l'effort collectif, par la promotion des valeurs communes, par les actions concrètes portées par ce monde associatif représenté par les fédérations nationales organisatrices de ces Assises, auprès du plus grand nombre, et par l'écoute attentive et respectueuse de leurs propositions et de leurs actes de bonne volonté participative, ... que ces grands principes trouveront leur traduction dans la vie réelle. La démarche conjointe et solidaire des fédérations autour de leurs valeurs communes, la réflexion et la mise en œuvre d'actions collectives, la volonté de participer et de répondre favorablement aux sollicitations, dans le concret, par la mise à disposition de leurs forces réunies pour avancer, pour développer, pour proposer : ...c'est bien tout l'esprit de ces Assises dans lesquelles tous les acteurs responsables de ce domaine de la Plaisance et des Pêches de Loisir en Mer pourront pendant ces 2 jours, avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels, para institutionnels et professionnels, se retrouver, se reconnaître, échanger et construire ensemble.

## ANNEXE 4

### *La Confédération du Nautisme et de la Plaisance*

#### **Née d'un élan de solidarité**

En mars 2015, l'appel pour une mer libre, lancé par les organisations professionnelles et associatives, a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures en quelques semaines. Forte de cet élan, la communauté nautique a décidé **d'unir ses forces en se rassemblant autour de valeurs communes et partagées**.

#### **Le rassemblement des acteurs clés du nautisme et de la plaisance**

De cette dynamique est née, en octobre 2015, la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance**, avec l'intime conviction que l'unité permet une meilleure implication dans les débats animant la politique maritime intégrée.

Véritable **expression d'une composante majeure d'une société civile maritime, qui représente un tissu économique et social de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et de près de neuf millions de pratiquants**, elle fait entendre sa voix dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Le 8 novembre 2016, le **Président de la République** a reconnu le rôle joué par la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. Une structure interministérielle est en cours de création pour favoriser le développement de la filière au service de **l'attractivité des territoires ultramarins et métropolitains**.

#### **Les membres de la Confédération**

La Confédération compte actuellement 23 membres répartis en quatre collèges reflétant la diversité de la communauté nautique :

##### **Collège des Fédérations sportives délégataires et assimilées :**

- Fédération française d'Aviron (FFA)
- Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK),
- Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM)
- Fédération Française de Surf (FFS)
- Fédération Française de Voile (FFVoile)
- Fédération Française Motonautique (FFM)
- Les Glénans
- Nautisme en Bretagne (NEB)
- UCPA

##### **Collège des Fédération et Associations d'usagers (plaisanciers et pratiquants) :**

- Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P)
- Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP)
- Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)
- Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF)
- Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN)
- Yacht Club de France (YCF) et Clubs affiliés du Yacht Club de France

### **Collège des Industries / services nautiques et assimilés :**

- Fédération des Industries Nautiques (FIN)
- Filière Nautique Normande (F2N)
- Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY)
- Rivera Yachting Network (RYN)

### **Collège des Ports de Plaisance :**

- Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA)
- Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB)
- Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP)

La confédération en quelques chiffres !

- **9 millions de plaisanciers** (Fédérations sportives, clubs et associations : 3 millions de pratiquants réguliers dont 900 000 licenciés / 6 millions pratiquants occasionnels)
- **5 000 entreprises**
- **50 000 salariés**
- **570 ports** de plaisance maritimes, fluviaux et lacustres
- Un poids économique direct > à **5 milliards €**

## ANNEXE 5

Article proposé en CDN de février 2016 !

### **Proposition de modification de l'article concernant la signalisation du PSM.**

Toute personne pratiquant la pêche sous-marine de loisir doit signaler sa présence au moyen d'un engin flottant permettant de repérer sa position et dont les caractéristiques sont :

**Pour les bouées :** bouée de forme longue obligatoire et de couleur vive, rouge ou orange, (longueur minimum de 50 cm et d'un diamètre minimum de 20 cm) et équipée d'un pavillon de croix de Saint André blanche ou le pavillon rouge portant une diagonale blanche. Le bas de ce pavillon doit être au minimum à 30 cm de la surface de l'eau et avoir les dimensions de : minimum 20cm x 14cm.

**Pour les planches gonflables ou rigides :** avoir une dimension minimum de 80 cm x 50 cm x 8 cm de couleur vive, rouge ou orange, et équipée d'un pavillon de croix de Saint André blanche ou le pavillon rouge portant une diagonale blanche. Le bas de ce pavillon doit être au minimum à 30 cm de la surface de l'eau et avoir les dimensions de minimum 20 cm x 14 cm.

### **Recommandations :**

Pour des raisons de sécurité il est ***fortement recommandé*** de ne ***pas s'attacher*** à son engin flottant. Le pêcheur sous-marin doit rester dans un rayon de 50 m autour de son engin de signalisation. (La réglementation demande aux navires de passer à plus de 100m d'un pêcheur isolé)

**Pour la Pêche sous-marine il faut utiliser une bouée longue car plus spécifique et plus visible que la bouée ronde qui peut être prise pour une bouée de mouillage ou autre ...**